



# Appel à projets 2023

## Allocations doctorales

### 4<sup>ème</sup> année de thèse

**Dépôt des dossiers : 02 janvier 2023 au 06 février 2023**

- La Ligue Nationale Contre le Cancer, après évaluation par les Commissions d'Expertise Nationales et sur proposition de son Conseil Scientifique National, accorde des allocations pour financer, en 2023, une 4<sup>ème</sup> année de thèse.
- Les projets de thèse couvrant les différents domaines de la recherche scientifique et biomédicale sur le cancer sont les seuls à être éligibles.
- Les financements sont attribués par le Conseil Scientifique National, pour 6 ou 12 mois, selon l'état d'avancement des travaux du candidat.
- Le montant de l'allocation est indexé sur le montant du salaire du doctorant contractuel temps plein recherche du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (décret n°2022-994 du 7 juillet 2022).
- L'aide attribuée par la Ligue est nominative et ne peut en aucun cas être transférée sur un autre candidat en cas de désistement.
- Le projet de thèse sélectionné est indissociable de l'équipe avec lequel il a été présenté. Le candidat ne peut en aucun cas réaliser un projet de thèse dans une autre équipe avec l'allocation attribuée par la Ligue.

Les demandes de subvention devront être effectuées sur le site Internet de la Ligue, [www.ligue-cancer.net](http://www.ligue-cancer.net), accès chercheurs, entre le 02 janvier 2023 et le 06 février 2023.

#### Calendrier

Date d'ouverture de l'appel à projets :	02 janvier 2023
Date limite de dépôt des dossiers :	06 février 2023
Résultats officiels :	08 juin 2023

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la Délégation Recherche : [recherche@ligue-cancer.net](mailto:recherche@ligue-cancer.net)

## Critères d'éligibilité

- Etre inscrit, à la date de dépôt du dossier, en 3<sup>ème</sup> année de thèse dans une université française. La justification devra être jointe au dossier. Les candidatures pour une 3<sup>ème</sup> ou pour une 5<sup>ème</sup> année de thèse ne sont pas éligibles.
- Finaliser, sur une durée d'un an maximum, un projet de thèse se rapportant à la cancérologie fondamentale, translationnelle, clinique ou à des domaines de cancérologie en épidémiologie et sciences humaines et sociales, ou à la recherche interventionnelle en prévention des cancers.
- Avoir bénéficié d'un contrat de travail à durée déterminée en France pour les trois premières années de thèse.
- Préparer une thèse dans un laboratoire d'accueil situé en France.

## Critères de recevabilité

- Tout dossier incomplet ou hors-délai ne sera pas étudié.
- Le dossier doit être au nom du candidat.

## Conditions d'attribution

- Le dossier de candidature doit être déposé entre le 02 janvier 2023 et le 06 février 2023 (clôture de l'appel à projets à minuit).
- Le versement de l'allocation, sous forme de contrat à durée déterminée entre l'allocataire et l'établissement gestionnaire (employeur), prend effet dès la réception par la Délégation Recherche de la Ligue de la copie de ce contrat, attendue au plus tard le 02 Janvier 2024.
- Le financement est de 6 mois ou 1 an non-renouvelable.
- L'aide attribuée par la Ligue est nominative et ne peut en aucun cas être transférée sur un autre candidat en cas de désistement.
- L'organisme gestionnaire de votre 4<sup>ème</sup> année de thèse doit être, sauf cas exceptionnel, le même établissement gestionnaire que celui ayant géré vos 3 premières années de thèse.
- L'aide attribuée par la Ligue couvre le salaire du doctorant prévu par le décret n°2022-994 du 7 juillet 2022, auquel est ajoutée la **somme forfaitaire de 1 000 euros pouvant être utilisée exclusivement pour la participation à des congrès ou à des formations.**

## Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit être soumis en ligne ET une copie du dossier (formulaire saisi en ligne + dossier complet) devra être envoyée **sous forme d'un document PDF unique** à l'adresse suivante : [doctorants@ligue-cancer.net](mailto:doctorants@ligue-cancer.net) au plus tard le **06 février 2023**.

Le nom de votre fichier devra être sous la forme suivante : NOM\_N°deDossier (ex : DUPONT\_TAGU21157) en majuscule. Aucun dossier sous format papier ne sera accepté. NB: le format ZIP ne sera pas accepté.

**Attention :** l'adresse [doctorants@ligue-cancer.net](mailto:doctorants@ligue-cancer.net) doit être utilisée uniquement dans le cadre de l'envoi des dossiers de candidatures. Pour tout renseignement complémentaire ou question écrire à l'adresse : [recherche@ligue-cancer.net](mailto:recherche@ligue-cancer.net) .

A faire en ligne au plus tard le 06 février 2023 (fermeture du portail internet à minuit) :

- Remplir le formulaire administratif directement sur le portail et l'imprimer,
- Télécharger au format PDF un document UNIQUE comportant les pièces suivantes dans l'ordre indiqué :

1. Le formulaire administratif saisi en ligne et dûment complété.
2. Un curriculum vitae du candidat dans lequel les critères académiques seront précis et détaillés.
3. Le programme de recherche du candidat exposé selon le plan suivant :
  - le titre et le résumé des objectifs de la thèse (2 pages maximum)
  - les résultats d'ores et déjà acquis (3 pages maximum)
  - le programme restant à accomplir (2 pages maximum)
  - le calendrier de réalisation de fin de thèse et la date prévue de soutenance (1 page)Attention, **la cohérence entre le programme et la durée de financement souhaitée** fera l'objet d'une attention particulière de la part des commissions.
4. Un organigramme détaillé de l'équipe d'accueil.
5. La liste des publications de l'équipe d'accueil des cinq dernières années (depuis 2018). **Le nom du Directeur de thèse sera souligné et les noms de ses anciens étudiants seront en gras.**
6. Un organigramme de l'Unité d'accueil (UMR CNRS, U Inserm, EA Université, ...) à laquelle est rattachée l'équipe d'accueil, faisant apparaître les équipes concernées et les thèmes de recherche.
7. Une attestation signée du candidat précisant qu'il s'engage à consacrer **tout son temps** à la finalisation de sa thèse **et** qu'il ne bénéficiera pas d'autres sources de financement. **NB :** des missions ponctuelles d'enseignement sont autorisées par dérogation. Celles-ci ne seront pas prises en charge par la Ligue contre le cancer et ne pourront pas faire valoir de financement additionnel.
8. Une lettre d'accord, sur papier à en-tête, du Directeur de l'Unité d'accueil (UMR CNRS, U Inserm, EA Université, ...). **Une lettre du responsable d'équipe ne sera pas acceptée.**
9. Une lettre de recommandation, sur papier à en-tête, du Directeur de thèse.
10. La copie dûment signée du paragraphe « Engagements du candidat » (page 5 de cette notice) et portant la mention manuscrite « Je reconnais avoir pris connaissance des engagements du candidat, et m'engage à les respecter. »
11. Le justificatif d'inscription en 3<sup>ème</sup> année de thèse par l'Ecole Doctorale (certificat de scolarité ou attestation de l'école doctorale).
12. La copie du contrat de travail des 3 années de thèse ou une attestation de l'employeur mentionnant les dates de début et de fin de contrat.

***NB : Tout dossier incomplet ne sera pas évalué***

**NB : Comment générer un fichier au format PDF du formulaire administratif dûment rempli ?**

- ✓ Appuyer les touches Ctrl + p
- ✓ Dans le cartouche « imprimante », sélectionner « Enregistre au format PDF »

- ✓ Cliquer sur ENREGISTRER
- ✓ Puis choisir l'emplacement où le fichier sera sauvegardé.

## Engagements du candidat

- Le bénéficiaire s'engage à se consacrer pleinement à la finalisation de sa thèse (CDD temps plein recherche).
- Le bénéficiaire s'engage à informer la Délégation Recherche de la Ligue, par courrier et en temps réel, de tout changement intervenant dans sa situation professionnelle. Ce courrier sera accompagné d'une lettre du responsable de la thèse, sur papier à en-tête du laboratoire.
- Le bénéficiaire s'engage à adresser à la Délégation Recherche de la Ligue un mois avant la fin de son contrat, un rapport d'activité résumant l'avancée de ses travaux, indiquant la date de soutenance de la thèse et le devenir professionnel, et s'accompagnant des publications mentionnant la Ligue et d'une note informative sur les formations et/ou congrès suivis.
- Les financements attribués par la Ligue Nationale Contre le Cancer ne sont possibles que grâce à la générosité de donateurs et au soutien des Comités Départementaux de la Ligue. Le bénéficiaire s'engage à faire apparaître le soutien de la Ligue dans toutes ses publications scientifiques, ses communications écrites et orales, ainsi que sur les communiqués de presse. **Le bénéficiaire s'engage à participer ponctuellement à des opérations de communication conduites par la Ligue nationale ou les comités départementaux quand ils le contacteront.**